

## Ordre du jour

### Personnes présentes :

Comité : Olivier Bays, Fabrice Michel, Alexandra Philipona, Pascale Zbinden, Claude Zingg

12 membres présents

1 Invité

---

## Ordre du jour

### 1. Accueil

Présentation du comité

Liste de présence

Votation: comme l'AG se fait par visioconférence, les votes se font avec l'icône main levé

### 2. Rapport d'activité 2019

Voir présentation ppt en annexe.

Le rapport d'activité du président est accepté à l'unanimité.

### 3. Présentation des comptes 2019

Voir présentation ppt en annexe.

### 4. Approbation du rapport des comptes

Voir présentation ppt en annexe.

Pour l'année 2020, Michael Pillonel de Lossy est élu comme vérificateur des comptes à l'unanimité.

### 5. Fixation de la cotisation, changement des statuts

Voir présentation ppt en annexe.

La cotisation de CHF

- CHF 40.- personne individuelle (1 voix)

- CHF 60.- couple de 2 adultes dans le même ménage (2 voix)

- Membre « bienfaiteur »: CHF 100.- ou plus (1 voix)

est accepté à l'unanimité.

Le premier changement de statuts, enlever le mot « faitière », est accepté à l'unanimité.

Le deuxième changement de statuts, il faut changer la proposition de « L'assemblée générale peut exclure un membre **ou** cas où, de l'avis de la majorité des membres présents, celui-ci agit contre les buts exprimés dans les statuts » à « ...**au** cas où.... ».

Ce changement est accepté à l'unanimité.

## 6. Divers

Michel Charrière est inscrit à la faitière PLFR et voudrais changer pour notre association. PLFR va faire le transfère. Il est souhaitable que les habitants deviennent membre de l'association qui se bat sur place. Comme notre association est membre de PLFR, tous nos membres sont indirectement aussi membre de PLFR.

Kurt Sager explique que les communes doivent changer les plans d'affectations pour le changement de zones. Cette démarche est publiée dans la feuille officielle et il est important d'éviter un déclassement des zones.

Plusieurs personnes présentes expriment leur volonté de s'investir autour de chez eux pour parler avec des voisins etc.

Nous allons refaire un flyer A5 qui pourra être distribué à large échelle.

Yolande Meier propose d'offrir l'impression du flyer.

Simon Rebetez de « Rettet die Voralpen » explique que son association est active depuis 10 ans et ils ont gagné avec leur opposition devant le Tribunal fédéral pour le Schwyberg. Il encourage notre association et soulève le travail qui a déjà été fait, surtout les quatre vidéos qu'Olivier Bays a réalisé et qui sont aussi relié sur leur site.

*Pascale Zbinden, 6 décembre 2020*